

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue par visioconférence, le 12 décembre 2020 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Danny Lavoie (Auclair), M. Fernand Albert (Lejeune), M. Simon Bolduc (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Céline Dubé Ouellet (St-Juste-du-Lac), Mme Mélissa Lord (St-Louis-du-Ha ! Ha !), M. André Chouinard (St-Michel-du-Squatec), M. Carlo Ouellet (St-Pierre-de-Lamy) et M. Gaétan Ouellet (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Yves Lebel (Dégelis).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Yves Lebel.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par Mme Mélissa Lord, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1509

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 21 octobre 2020.

M. Yves Lebel demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par M. Carlo Ouellet, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 21 octobre 2020 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1510

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Richard F. Dubé, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 7 DÉCEMBRE 2020

9110-9991 Québec Inc	3 129.10 \$
AGAT Laboratoires	908.88 \$
Albert Fernand	31.01 \$
AOMGMR	229.95 \$
Automation D'Amours	997.70 \$
Avantis Coopérative	198.90 \$
Banque Nationale du Canada	331.58 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	52.49 \$
Bolduc Simon	64.00 \$
Brant	21 313.99 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	1 155.80 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	345.60 \$
Chambre de Commerce du Témiscouata	100.00 \$
Chouinard André	49.01 \$
Dubé Ouellet Céline	22.00 \$
Équipement Protection du Témis	220.75 \$
Ferme Yves Pelletier	723.78 \$
Financière Banque Nationale	900.68 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	379.41 \$
Groleau Maxime	628.25 \$
Harnois Énergies	2 249.53 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	36.79 \$
La Capitale assurance	2 606.08 \$
Lavoie Danny	23.00 \$
Les Fondations N. Charron	2 798.49 \$
Lord Mélissa	49.01 \$
M. Cossette Ltée	183.95 \$
Éco-L'Eau	197.81 \$
Électronique Mercier	205.86 \$
Épicerie Alain Morneau Enr	4.99 \$
MonBuro.ca	194.56 \$
Municipalité de Dégelis	1 747.06 \$
Municipalité de Témiscouata-sur-le-Lac	3 000.00 \$
Ouellet Gaétan	23.00 \$
Oxygène Desing	1 092.26 \$
Pages Jaunes	42.79 \$
Pièces Témis Inc	310.03 \$

Place du Travailleur enr.	412.12 \$
Porte Multy	19 792.38 \$
Potvin Jacinthe	45.63 \$
Radiateur Gaétan Martin Inc	460.16 \$
Service Réparation Mécanique Inc	34.26 \$
St-Pierre André	71.09 \$
Transport Baseley	2 486.34 \$
Transport Guy Levasseur	661.11 \$
Valcourt Renaud	28.80 \$
WSP Canada Inc	24 050.36 \$
GLS Logistics Canada LTD	58.92 \$
Distribution Francis Inc	57.49 \$
Bell Canada	1 130.20 \$
Conteneurs KRT Inc	4 912.89 \$
Équipements SMS	7 875.79 \$
Esri Canada	1 172.75 \$
Exploitation JAFFA Inc	99 921.53 \$
Hydro-Québec	11 682.44 \$
Laurentide Re/Sources	3 200.26 \$
Lévesque Linda	14.01 \$
MonBuro	85.38 \$
Simetech Environnement Inc	8 178.49 \$
Société V.I.A. Inc	22 132.41 \$
Ouellet Vicky	64.01 \$
Pelletier Claude	49.01 \$
DAS Fédéral	4 160.52 \$
DAS Provincial	10 320.94 \$
Virement C. Pop. vers BNC	170 000.00 \$
Total payés	439 607.38 \$

COMPTES À PAYER AU 7 DÉCEMBRE 2020

9110-9991 Québec Inc	1 164.96 \$
Acklands Grainger Inc	321.93 \$
AGAT Laboratoires	3 986.76 \$
Avantis Coopérative	945.16 \$
Conteneurs KRT Inc	1 390.05 \$
Équipements SMS	225 971.50 \$
Excavation Tanguay	252.95 \$
Ferme Yves Pelletier	1 034.78 \$
Filets Sports Gaspésiens	11 669.96 \$
Garage André L'Italien	93.67 \$
GLS Logistics Canada LTD	157.68 \$
Groleau Maxime	5 171.58 \$
Harnois Énergies	1 006.54 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	73.59 \$
La Capitale assurance	2 606.08 \$
Les Conteneurs Verts Inc	39 688.07 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Mécanique Francis Bouchard Inc	352.97 \$
MonBuro	56.38 \$
Municipalité de Dégelis	4 860.04 \$
Nova Envirocom	938.91 \$
P. Beaulieu Électrique	4 237.18 \$
Peterbilt Québec est Ltée	186.58 \$
Pèces Témis Inc	5.98 \$
Potvin Jacinthe	5.40 \$
Puits Artésiens Cloutier Inc	7 036.47 \$
Simetech Inc	4 272.97 \$
Sintra Inc	832 527.30 \$
Société V.I.A. inc	21 222.67 \$
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	253.71 \$
Transport Guy Levasseur Inc	2 828.39 \$
WSP Canada Inc	21 788.05 \$
Total à payer	1 196 237.03 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1511

4) ADMINISTRATION

a) Calendrier des rencontres 2021

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par M. André Chouinard, que le calendrier des rencontres 2021 du conseil d'administration de la RIDT soit adopté.

Si l'ordre du jour ne justifie pas de rencontre pour un mois donné, la rencontre est annulée.

Les comptes courants à payer (salaires, contrats, petits achats autorisés par le directeur général (max. 3 000 \$)) peuvent être réglés et leur approbation a lieu lors de la rencontre suivante.

- Mercredi 27 janvier 2021 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 17 février 2021
- Mercredi 17 mars 2021
- Mercredi 21 avril 2021
- Mercredi 19 mai 2021
- Mercredi 16 juin 2021
- Pas de rencontre en juillet 2021
- Mercredi 25 août 2021 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 15 septembre 2021
- Mercredi 20 octobre 2021
- Mercredi 17 novembre 2021
- Mercredi 15 décembre 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1512**

b) Assurances 2021

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par M. Danny Lavoie, que la RIDT accepte la proposition de renouvellement d'assurances déposées par son assureur actuel, Promutuel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1513**

c) Politique des conditions de travail 2020-2023

Le comité de travail qui avait été formé par le conseil d'administration s'est réuni pour travailler sur la politique des conditions de travail 2020-2023 de la RIDT. Il était formé de Richard F. Dubé, Keven Lévesque-Ouellet et Vicky Ouellet ainsi que de Maxime Groleau. Les employés ont été rencontrés pour en discuter et en arriver à une version finale.

Il est proposé par Mme Mélissa Lord, appuyé par M. Fernand Albert, que le conseil d'administration entérine la politique des conditions de travail des employés de la RIDT.

Les conditions prévues sont rétroactives au 1^{er} janvier 2020 et seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1514**

d) Compensation 2020 pour la collecte sélective des matières recyclables

Recyc-Québec a confirmé à la RIDT qu'elle recevrait un montant de 840 238,95 \$ pour l'année 2020 à titre de compensation pour les services de la collecte sélective des matières recyclables. Cela représente 99,48 % des coûts que la RIDT a déclaré pour ce service.

e) Demande de rabais pour l'achat de bacs roulants en remplacement de conteneurs

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

f) Modification des journées de collecte pour les jours fériés de fin d'année

Comme cela était prévu pour la collecte des bacs roulants à déchets et à recyclage, il n'y aura pas de collecte les vendredis 25 décembre 2020 et vendredi 1^{er} janvier 2021.

La collecte sur les secteurs habituellement faits le vendredi est donc devancée à d'autres journées. Il est important que les citoyens mettent leur bac au chemin la veille au soir des journées prévues et qu'ils les laissent au chemin tant que la collecte n'est pas effectuée.

Les collectes pourront avoir lieu tard dans la journée ou en soirée pour certains endroits, du fait que les secteurs seront plus importants pour ces journées.

Pour ces jours fériés les informations contenues dans l'aide-mémoire de collecte contiennent certaines erreurs malheureusement. Voici les informations à transmettre à vos citoyens.

Collecte des bacs roulants à recyclage du vendredi 25 décembre 2020

- Partie St-Eusèbe faite le vendredi d'habitude
collecte avancée au mardi 22 décembre avec le reste de St-Eusèbe
- Partie Témiscouata-sur-le-Lac faite le vendredi d'habitude
collecte avancée au jeudi 24 décembre avec le reste de Témiscouata-sur-le-Lac
- Packington, St-Jean-de-la-Lande, Rivière-Bleue et St-Marc-du-Lac-Long
collecte avancée au mercredi 23 décembre

Collecte des bacs roulants à déchets du vendredi 1^{er} janvier 2021

- Partie St-Eusèbe faite le vendredi d'habitude
collecte avancée au mardi 29 décembre avec le reste de St-Eusèbe
- Partie Témiscouata-sur-le-Lac faite le vendredi d'habitude
collecte avancée au jeudi 31 décembre avec le reste de Témiscouata-sur-le-Lac
- Packington, St-Jean-de-la-Lande, Rivière-Bleue et St-Marc-du-Lac-Long
collecte avancée au mercredi 30 décembre

Des publications Facebook et un message à la radio seront diffusés pour informer les citoyens.

5) **ÉCOCENTRES**

- a) **Possibilité d'accès à des résidents hors MRC**
Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

- a) **Suivi - Contrat BML LET Dégelis 2020**

Les travaux sont terminés pour l'hiver.

Au printemps, quand les conditions le permettront, l'entreprise BML devra faire l'ensemencement hydraulique de toute la section fermée du lieu d'enfouissement et une remise en état des chemins utilisés pendant les travaux.

Pour ce faire un cautionnement d'entretien de 76 700 \$ a été émis à la RIDT et celle-ci peut donc procéder au paiement complet des travaux dès maintenant, tel que validé par les ingénieurs de WSP.

L'estimé initial prévoyait des dépenses pour un montant 2 358 978 \$ et le MAMH a autorisé la RIDT à procéder à un emprunt maximum de 1 919 000 \$. La balance était assumée par la RIDT à même ses réserves financières.

Bien qu'il reste quelques factures à recevoir et certains ajustements à faire, le coût des travaux, une fois terminé, devrait être de l'ordre 1 857 000 \$ soit 21 % de moins que les estimés.

Cette économie de plus de 500 000 \$ a été rendue possible grâce à une planification très efficace de la part de l'entrepreneur BML, un suivi rigoureux du chantier par la RIDT et la firme WSP.

Les travaux effectués en régie par l'équipe de la RIDT ont aussi permis de réaliser de bonnes économies au final.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, et résolu à l'unanimité, d'adresser une motion de félicitations au directeur général de la RIDT, M. Maxime Groleau, pour la planification et la gestion de ce projet important pour la RIDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1515

- b) **Placement des réserves financières 2020**

Comme chaque année, la RIDT a budgété les montants à placer dans les deux réserves post-fermeture du lieu d'enfouissement technique en 2020.

Certains placements arrivent aussi à échéance et seront versés à la RIDT d'ici la fin de l'année.

Pour finir, il est prévu d'utiliser une partie de ces placements pour assumer des dépenses engagées dans le cadre de la fermeture d'une partie de la cellule n°1 (achat pelle mécanique).

Il est proposé par M. Carlo Ouellet, appuyé par M. Richard F. Dubé, que la RIDT utilise un montant de 135 000 \$ de la réserve pour la fermeture de la cellule n°1 afin de venir diminuer les montants empruntés dans le cadre du règlement R-012.

Les prochains placements à effectuer par la RIDT seront effectués directement avec Épargne Placement Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1516

- c) **Financement du règlement d'emprunt R-012**

L'ensemble des factures et engagements liés aux travaux du lieu d'enfouissement et au règlement d'emprunt R-012 devrait être connu et finalisé d'ici la fin janvier.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Richard F. Dubé, que la RIDT effectue une demande de financement permanent au Ministère des Finances.

Le montant relatif aux travaux pour la fermeture de la cellule sera financé sur 7 ans et celui pour la construction de la cellule d'enfouissement n°2 sur 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1517

7) **GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES**

- a) **Demande de subvention - Programme d'aide au compostage domestique et communautaire ACDC - Cadre 3**

Au niveau des matières organiques, la réglementation québécoise prévoit que :

- Chaque municipalité devra avoir implanté un moyen de gestion des matières organiques accessibles à 100 % des usagers d'ici fin 2024
- Chaque entreprise qui produit des matières organiques et qui ne participe pas activement à éviter leur enfouissement, d'ici fin 2024, pourrait recevoir des pénalités financières de la part du Gouvernement.

En décembre 2018, la RIDT avait présenté une demande d'aide financière au Programme ACDC et depuis ce temps, elle avait poursuivi ses démarches avec le MELCC pour faire

accepter son projet de gestion des matières organiques car il ne cadrerait pas avec certaines règles émises à ce moment-là.

Depuis les règles du Gouvernement ont été modifiées rendant possible le projet complet de la RIDT. De plus, le programme de financement ACDC a aussi été modifié et bonifié et la RIDT peut y déposer une nouvelle demande pour remplacer celle de 2018.

Pour résumé, le projet pour le Témiscouata consiste à donner gratuitement, à chaque résidence et chalet, un composteur domestique avec l'information requise ainsi qu'un petit contenant pour la cuisine et une chaudière 5 gallons étanche pour pouvoir y mettre leurs matières organiques.

Pour les citoyens qui ne veulent/peuvent pas composter chez eux, ou ont trop de matières, ils pourront aller porter leurs matières dans des conteneurs à chargement avant qui seront accessibles facilement pour eux dans chaque municipalité. Il s'agit de points d'apports volontaires.

Pour terminer, la RIDT, en collaboration avec chaque municipalité mettra en place un endroit dédié à recevoir les résidus verts et les branches pour que ceux qui veulent puissent aller y déposer ces matériaux. Il s'agit des points de dépôts municipaux.

Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite déposer le projet « Gestion des matières organiques au Témiscouata » (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par Mme Mélissa Lord et unanimement résolu :

D'AUTORISER M. Maxime Groleau, directeur général, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1518

8) VARIA

a) Suivi - Contrat Exploitation JAFFA

La collecte et le transport des matières résiduelles est un des principaux services de la RIDT et il est dispensé par le biais d'un contrat de 5 ans avec l'entreprise Exploitation JAFFA (2020-2024).

Comme à l'habitude, il est important de s'assurer que ce service soit rendu adéquatement et aux meilleures conditions pour la région. La RIDT souhaite évaluer toutes les possibilités qui s'offriraient à elle dans le futur afin de maximiser la collecte et le transport des matières ainsi que les diverses autres opérations de transport dont elle a besoin pour ses services.

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par M. Danny Lavoie, que le comité Transport de la RIDT soit formé de M. André Chouinard, M. Richard F. Dubé, M. Gaétan Ouellet et M. Claude H. Pelletier ainsi que M. Maxime Groleau. D'autres membres pourraient aussi se joindre au comité selon les besoins ou intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1519

9) **PROCHAINE RENCONTRE**

- Mercredi 27 janvier 2021 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 17 février 2021
- Mercredi 17 mars 2021
- Mercredi 21 avril 2021
- Mercredi 19 mai 2021
- Mercredi 16 juin 2021
- Pas de rencontre en juillet 2021
- Mercredi 25 août 2021 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 15 septembre 2021
- Mercredi 20 octobre 2021
- Mercredi 17 novembre 2021
- Mercredi 15 décembre 2021

10) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M Claude H. Pelletier de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1520

Yves Lebel, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier